

# Les élections fédérales du 22 mai

*Progressant en suffrages (+ 1 %) et en sièges (+ 12 %), le parti conservateur approche de la majorité absolue aux Communes.*

 Au terme d'une lutte serrée, le parti conservateur est sorti vainqueur des élections fédérales qui se sont déroulées au Canada le 22 mai dernier, mettant fin à seize ans de présence libérale à la tête du gouvernement canadien (1). Le parti conservateur, dont le leader est M. Joe Clark, a en effet obtenu 135 sièges à la Chambre des communes, manquant cependant la majorité absolue qui est de 142 sièges. Le parti libéral de M. Pierre Elliott Trudeau a obtenu 115 sièges; le Nouveau parti démocratique (NPD), de tendance social-démocrate, que dirige M. Edward Broadbent, a obtenu 26 sièges et le Crédit social (droite populiste) 6 sièges (2). Sous le régime parlementaire canadien, qui est de type britannique, le leader du parti qui a obtenu le plus de sièges est normalement appelé à former le gouvernement, à charge pour lui de trouver au sein des Communes les concours qui appuieront son action.

**L**A comparaison avec les résultats des élections de 1974 ne peut être rigoureuse, car il y avait cette année dix-huit sièges de plus à pourvoir (un de plus au Québec, sept de plus dans l'Ontario, quatre de plus dans les Prairies, cinq de plus en Colombie-Britannique), la carte électorale étant remaniée périodiquement en fonction de l'évolution démogra-

phique. Il est clair cependant que le parti libéral a dû sa défaite aux électeurs de l'ouest du pays et à ceux de l'Ontario. En Colombie-Britannique, les libéraux n'ont gardé qu'un des huit sièges qu'ils détenaient en 1974; les conservateurs, avec 19 sièges, et le NPD, avec 8 sièges, se sont partagé les 27 autres circonscriptions. Le parti conservateur a toujours été fort dans les Prairies (Alberta, Saskatchewan, Manitoba), mais il a encore amélioré ses positions en obtenant 38 sièges sur les 49 à pourvoir, tandis que 9 sièges allaient au NPD et 2 au parti libéral (en 1974, sur un total de 45 sièges, 36 étaient allés au parti conservateur, 4 au NPD et 5 au parti libéral). En Ontario, la tendance s'est renversée, de sorte que le vote de cette province a été déterminant: sur les 95 sièges, les conservateurs en ont obtenu 57, les libéraux 32 et le NPD 6. Aux élections précédentes, les libéraux avaient

obtenu 55 sièges contre 25 aux conservateurs, le NPD s'étant vu attribuer 8 sièges (sur un total de 88).

**E**N revanche, l'électorat a été d'une grande stabilité dans les provinces de l'Atlantique (3), où conservateurs et libéraux ont réalisé, avec respectivement 17 et 13 sièges, le même score qu'en 1974, le NPD obtenant 2 sièges. Quant au Québec, qui est traditionnellement une forteresse du parti libéral, il a confirmé sa confiance dans ce parti en votant massivement pour lui: 67 circonscriptions sur 75 ont élu un député libéral (60 en 1974), tandis que le Crédit social n'obtenait que 6 sièges (11 en 1974) et le parti conservateur 2 (au lieu de 3).

Si M. Clark, leader du parti conservateur, M. Trudeau, premier ministre sortant et chef du parti libéral, et M. Broadbent, chef du NPD ont été réélus sans difficulté en Alberta, au Québec et en Ontario, et si tous les ministres élus du Québec ont facile-

## La répartition des sièges à la Chambre des communes

	Parti conservateur	Parti libéral	Nouveau parti dém.	Crédit social	Total
Atlantique (1)	17	13	2	-	32
Québec	2	67	-	6	75
Ontario	57	32	6	-	95
Prairies (2)	38	2	9	-	49
Colombie-Brit.	19	1	8	-	28
Nord (3)	2	-	1	-	3
<b>Total</b>	<b>135</b>	<b>115</b>	<b>26</b>	<b>6</b>	<b>282</b>

1. Terre-Neuve, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Ile-du-Prince-Edouard. — 2. Manitoba, Saskatchewan, Alberta. — 3. Yukon et Territoires du nord-ouest.

1. Le dernier gouvernement conservateur remontait à 1957, lorsque M. John Diefenbaker mit fin à l'ère libérale de Mackenzie King, puis Louis Saint-Laurent. Le parti libéral reprit le pouvoir en 1963 avec Lester Pearson auquel M. Trudeau succéda en 1968.

2. Le parti conservateur a obtenu 48 % des sièges avec 36 % des suffrages et le parti libéral 40 % des sièges avec 40 % des suffrages. Le découpage des circonscriptions et surtout le scrutin uninominal à un tour dans des élections où plus de deux partis sont en présence dans toutes les circonscriptions, expliquent ces décalages.

3. Terre-Neuve, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Ile-du-Prince-Edouard.